



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/CN.4/L.739/Corr.1
23 juin 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS et
FRANÇAIS

COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL

Soixantième session

Genève, 5 mai-6 juin et

7 juillet-8 août 2008

LES RÉSERVES AUX TRAITÉS

**Texte des projets de directives 2.6.5, 2.6.11, 2.6.12 et 2.8 adoptés à titre provisoire
par le Comité de rédaction le 5 juin 2008**

Corrigendum

Projet de directive 2.6.12

Première ligne :

Remplacer le mot formulée avec faite
